

DELIBERATION N° 79/66 : PONT RAIL S.N.C.F. / ETUDES PRELIMINAIRES D.D.E.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'urbanisation des côteaux et notamment l'aménagement du Lotissement Saint-Blaine nécessite la construction d'un nouveau pont-rail sous la voie ferrée S.N.C.F. à côté de l'ouvrage existant, ceci afin de garantir la sécurité et la fluidité du trafic.

Il importe dès à présent de procéder à des études préliminaires qui seraient confiées à la Direction Départementale de l'Equipement.

Un montant d'honoraires de 6080 F 00 T.T.C. a été prévu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- confie aux services de la D.D.E. la réalisation des études préliminaires concernant la construction du futur pont-rail, d'une ouverture de 12 mètres, à côté de l'ouvrage existant. Le coût estimé étant de 2 600 000 F T.T.C. pour l'ouvrage proprement dit et de 570 000 F T.T.C. pour la rectification et l'aménagement des voiries aux abords de l'ouvrage.
- pour le travail sus-indiqué, le montant d'honoraires de 6 080 F 00 T.T.C. sera versé à la Direction Départementale de l'Equipement.